Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 081-218100394-20261006-D2026_10_06_05-DE

Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le six octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Mr Richard ANGOSTO,** Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
02/10/2026	02/10/2026	19	10	17	18

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
ANGOSTO Richard	X		
GROSJEAN-BALARD Carole	X		
PONTIER Michel	X		
MONMAYRAN Michèle	X		
AMALRIC Alain	X		
PELLIZZARI Florine	X		
CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
MENESTREAU Frédéric	X		
ABEILLE Christian	X		
HAAS Valerie		X	PELIZZON Eloïse
ROUDIER Magali	X		
MONMAYRAN Nicolas	X		
DOS SANTOS Nicolas	X		
PELIZZON Eloïse	X		
BRU Clément	X		
CONDAT Laurent		X	
ROUAN Philippe	X		
BRUGNONI Vanessa	X		
LOPES Jennifer	X		
Secrétaire de séance	CLARAZ-ANGOSTO Martine		

Délibération n°2026-10-06-05	
Résultat du vote	**Votée à la majorité des suffrages exprimés (17 pour et 1 contre : Mme LOPES Jennifer)**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 081-218100394-20261006-D2026_10_06_05-DE

Objet : Vente d'une partie de la parcelle B2435 (74 m²)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur [redacted], propriétaire des parcelles B0026 et B2436 à Briatexte, d'acquérir une portion de 74 m² de la parcelle B2435 bordant sa propriété (matérialisée B2435p(b) sur le plan de division de GéoSudOuest du 04/03/2026).

Monsieur le Maire explique que la commune n'a pas d'intérêt à conserver cette parcelle.

Cette parcelle étant grevée d'un bail à construction signé avec la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, cette dernière se propose de réaliser l'acte authentique de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- ✓ **D'EMETTRE** un avis favorable à la vente d'une partie de la parcelle B2435 bordant la propriété située 26 avenue de Saint Paul,81390 Briatexte, d'une surface de 74 m² pour l'euro symbolique, à Monsieur [redacted]

- ✓ **DE DECIDER** que les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer les documents afférents à cette affaire notamment entre autres l'acte authentique de vente.
- ✓ **DE DONNER** pouvoir à Monsieur Le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE BRIATEXTE (TARN)

Le secrétaire de séance